

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du Jeudi 9 Juillet 2020 à 20h**

Date de Convocation : 3 Juillet 2020  
Affichage : 3 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 14

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND – Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS – Dominique ABALAIN – Séverine LEBRUN – Christian DARTOIS – Véronique PICHERIT – Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Frédéric CHEVILLON – Marie-Hélène BRANDILLY – Bruno DE VILLELE.

Absent Excusé : Frank SAMSON.

Mr Dominique ABALAIN a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du 18 Juin 2020 est adopté à l'unanimité.

<b>Délibération</b> <b>2020/35</b>	<b>Affectation du résultat au 31-12-2019</b> <b>au budget primitif 2020</b>
---------------------------------------	--

Considérant les résultats figurant au compte administratif du budget principal de la commune, au titre de l'année 2019,

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De porter, dans les sections respectives du budget primitif 2020 :
  - En fonctionnement
    - Au 002 Excédent de fonctionnement reporté : 280 988.33€
  - En investissement
    - Au 001 Excédent d'investissement reporté : 300 044.52€

<b>Délibération</b> <b>2020/36</b>	<b>Vote du budget primitif 2020</b>
---------------------------------------	-------------------------------------

Le principe d'équilibre du budget, en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections est respecté.

<b><u>SECTION FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>
752 000.33€	533 263.07€

Vu la sincérité des prévisions budgétaires pour l'année 2020 et des restes à réaliser arrêtés au 31/12/2019,

Vu les résultats du compte administratif 2019,

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune.

<b>Délibération</b> <b>2020/37</b>	<b>Affectation du résultat au 31-12-2019</b> <b>Au budget primitif Assainissement 2020</b>
---------------------------------------	---

Considérant les résultats figurant au compte administratif du budget annexe Assainissement, au titre de l'année 2019,

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'affecter les résultats de la façon suivante au budget primitif 2020 :
  - En fonctionnement
    - Au 002 Excédent de fonctionnement reporté 55 303.99€
  - En investissement
    - Au 001 Déficit d'investissement reporté 605.92€
    - Au 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 605.92€

<b>Délibération</b> <b>2020/38</b>	<b>Vote du budget primitif 2020</b> <b>Budget annexe assainissement</b>
---------------------------------------	--

Le principe d'équilibre du budget, en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections est respecté.

<b><u>SECTION FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>
110 306.99€	52 310.20€

Vu la sincérité des prévisions budgétaires pour l'année 2020 et les résultats du compte administratif 2019,

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 de l'assainissement.

<b>Délibération 2020/39</b>	<b>Affectation du résultat au 31-12-2019 Au budget primitif Lotissement 2020</b>
---------------------------------	--

Considérant les résultats figurant au compte administratif du budget annexe du Lotissement, au titre de l'année 2019,

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De porter, dans les sections respectives du budget primitif 2020 :
  - En fonctionnement
    - Au 002 Excédent de fonctionnement reporté 95 256.64€
  - En investissement
    - Au 001 Déficit d'investissement reporté 254 932.55€

<b>Délibération 2020/40</b>	<b>Vote du budget primitif 2020 Budget annexe du Lotissement</b>
---------------------------------	--

Le principe d'équilibre du budget, en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections est respecté.

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>
470 189.19€	379 865.10€

Vu la sincérité des prévisions budgétaires pour l'année 2020,

Vu les résultats du compte administratif 2019,

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du Lotissement.

<b>Délibération 2020/41</b>	<b>Achat matériel Lave-vaisselle à la salle polyvalente</b>
---------------------------------	---

La commission « *bâtiments* » a présenté une analyse détaillée de la consultation faite auprès de 4 fournisseurs en vue de l'acquisition d'un lave-vaisselle pour les besoins de la salle polyvalente.

	FROID OUEST		ALLIANCE FROID		SBCP	MEIKO
MARQUE	FAGOR CO-142 HRS	COLGED PRO820R	FRANSTAL LKRHD140	WINTERHALER PT-M	HOBART PROFI	Upster H500
				variateur de pression	contrôle eau lavage	
				filtration plein débit	filtration de l'eau	filtration de l'eau
				nettoyage final	auto nettoyage final	auto nettoyage bac
				récup calories eaux usées	récup calories eaux usées	
			récup calories des buées	récup calories des buées	récup calories des buées	récup calories des buées
				variopower	variopower	
bruit	72 db		63,6 db	62 db	67db	67db
<b>PRIX HT</b>	<b>4 723.50 €</b>	<b>7 067.21 €</b>	<b>5 495.00 €</b>	<b>8 995.00 €</b>	<b>7 155.00 €</b>	<b>6 993.96 €</b>
						<b>455.00 €</b>
			bras de rinçage composite		capot fermé 4 faces	
					moins de vapeur	

En complément du lave-vaisselle, des équipements et interventions sont nécessaires à savoir :

comparateur lave vaisselle - salle polyvalente						
--	--	--	--	--	--	--

	FROID OUEST		ALLIANCE FROID		SBCP	MEIKO
	FAGOR	COLGED	FRANKSTAL	WINTERHALTER	HOBART	
<b>lave-vaisselle</b>	4 723.50 €	7 067.21 €	5 495.00 €	8 995.00 €	7 155.00 €	6 933.96 €
table entrée	882.30 €	882.30 €				1 095.71 €
avec récup déchets			690.00 €	690.00 €	794.39 €	
table sortie	491.30 €	491.30 €	365.00 €	365.00 €	416.23 €	605.64 €
douchette	337.58 €	337.58 €	615.00 €	615.00 €	gratuit	535.19 €
tôle anti éclaboussure						162.41 €
étagère inférieure inox					gratuit	
adoucisseur						455.00 €
installation			720.00 €	720.00 €	550.00 €	758.00 €
démontage						182.31 €
<b>total</b>	<b>6 434.68 €</b>	<b>8 778.39 €</b>	<b>7 885.00 €</b>	<b>11 385.00 €</b>	<b>8 915.62 €</b>	<b>10 545.91 €</b>
<b>Autres interventions</b>						
alimentation LV	532.47 €	532.47 €	532.47 €	532.47 €	532.47 €	532.47 €
extracteur + alimentation	844.08 €	844.08 €	844.08 €	844.08 €	844.08 €	844.08 €
divers	393.71 €	393.71 €	393.71 €	393.71 €	393.71 €	393.71 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 204.94 €</b>	<b>10 548.65 €</b>	<b>9 655.26 €</b>	<b>13 155.26 €</b>	<b>10 685.88 €</b>	<b>12 498.48 €</b>

Vu l'analyse technique, financière, et la prise en compte des délais d'installation, la commission en charge des bâtiments communaux suggère de retenir l'offre de SBCP,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de la commission, à savoir qu'il est retenu l'offre de SBCP - Lave-vaisselle HOBART d'un montant de 7 155€ ht, avec en complément les équipements complémentaires : Récupération des déchets, table de sortie, et installation pour la fin juillet 2020,
- Accepte en parallèle les interventions complémentaires à cet équipement, à savoir des travaux de plomberie, d'ouverture d'une trappe au grenier, et des travaux d'électricité.
- Note que le coût global de cette opération est chiffré à 10 685.88€ ht,
- Donne pouvoir de signature au Maire pour cet investissement tel que décrit dans l'analyse.

<b>Délibération</b> <b>2020/42</b>	<b>Achat matériel</b> <b>Armoire froide à la salle pour les besoins de l'école</b>
---------------------------------------	---

La commission « *bâtiments* » s'est penchée sur le remplacement du frigo de la salle. L'analyse des offres réceptionnée se détaille comme suit :

	BOULANGER	SBCP	ALLIANCE FROID	FROID OUEST
	semi pro			
MARQUE	LIEBHERR	EUROCHEF	ATOSA	AFI
		GAZ R600a	GAZ R600	GAZ R290
	air brassé	froid ventilé	froid ventilé	froid ventilé
	epoxy blanc	inox	inox	inox
	sur pieds	sur pieds	sur roulettes	roulettes ou pieds
	serrure	serrure	serrure	serrure
dimension	520 litres	600 litres	670 litres	700 litres
	3 clayettes	3 clayettes	3 clayettes	3 clayettes
<b>PRIX HT</b>	<b>980.00 €</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>1 090.00 €</b>	<b>1 051.80 €</b>
installation		offert	<b>100.00 €</b>	offert
plus 1 grille		offert	<b>42.75 €</b>	

Vu l'analyse la commission propose de retenir l'offre SBCP,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de la commission, à savoir qu'il est retenu l'offre de SBCP pour l'achat d'une armoire froide Marque Eurochef, 600litres, au prix de 1100€ ht
- Donne pouvoir de signature au Maire pour l'achat de cet équipement.

<b>Délibération</b> <b>2020/43</b>	<b>Délégations accordées au Maire</b>
---------------------------------------	---------------------------------------

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'issue d'un vote à main levée pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales (mesurage, bornage) ;
- 2° Signer tous les achats de fournitures ou de travaux dont le montant est inférieur à 2500€ HT ;
- 3° Signer tous les compromis, vente de lots et autres pièces se rapportant au lotissement les châtaigniers ;
- 4° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

	<b>Elections sénatoriales 2020</b> <b>Désignation des délégués titulaires et suppléants</b>
--	--

Conformément aux directives préfectorales, la désignation se déroulera le vendredi 10 juillet 2020, en réunion extraordinaire, à bulletin secret.

<b>Délibération</b> <b>2020/44</b>	<b>Désignation des membres de</b> <b>la commission d'Appel d'offres - Voirie</b>
---------------------------------------	---

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

**Considérant l'application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales pour une commune de moins de 3 500 habitants,**

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, sont donc élus membres de la commission d'appel d'offres (**Voirie**) :

	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
1	Claude PAPADOPOULOS	Nadine CORBEL
2	Frédéric CHEVILLON	Jean-Pierre BATAIS
3	Christian DARTOIS	Marie-Hélène BRANDILLY

<b>Délibération</b> <b>2020/45</b>	<b>Remboursement de frais avancés</b>
---------------------------------------	---------------------------------------

Mr le Maire annonce à l'assemblée qu'il a procédé à l'achat auprès des éts CENTRAKOR à La Chapelle des Fougeretz de 3 bacs de rangement, avec ses deniers personnels, et demande au conseil le remboursement des frais avancés qui s'élèvent à 42.97€ ttc.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au remboursement des frais avancés à COMMEUREUC Monique, en établissant un mandat pour ce même montant.

	<b>Questions diverses</b>
--	---------------------------

<b>Délibération</b> <b>2020/46</b>	<b>Affaires courantes – devis acceptés</b>
---------------------------------------	--

- 1- Dans le cadre d'affaires courantes, le conseil municipal a adopté :
  - a. 1 devis des Ets ERMEL de 230.64€ ht pour l'installation d'un lave-linge à la salle pour les besoins de l'école,
  - b. 1 devis des Ets MARIETTE de 420€ ht pour une trappe de visite, à la salle,
  - c. Les travaux de dé moussage sur la toiture au bar de l'Escale Saint-Thualaise - Montant de 597.50€ des Ets LEVACHER,
  - d. La mise en œuvre d'un coffret électrique au terrain face à la mairie – Montant 1274.54€ ht des Ets DENOUAL. (*une dalle béton est à prévoir en complément*).
  
- 2- Les délibérations du Conseil Municipal seront diffusées sur le site internet de la commune, en complément de l'affichage à la porte de la mairie.
  
- 3- VC 10 Route de Tinténiac :
  - a. Le protocole définitif étant adopté par les parties, la phase travaux est programmée pour fin août 2020.
  - b. Un pont de traverse à la *chesnaie* est jugé indispensable pour favoriser une meilleure évacuation des eaux pluviales ; le devis dressé par la CCBP de 2 116.96€ est accepté par le conseil municipal ; sa mise en œuvre interviendra avant la réfection de la voie de circulation.
  - c. En complément de la réalisation du pont de traverse à la *chesnaie*, des travaux de talutages et plantations font l'objet de concertation avec les agriculteurs exploitants concernés, les représentants du bassin du Linon, et les élus.
  - d. Dans le même ordre d'idée, le conseil municipal a répondu favorablement à une demande du Collège Théophile Briand pour permettre à des élèves de participer aux plantations envisagées sur le secteur *de la chesnaie*.
  
- 4- Assainissement collectif :
  - a. Entretien de la saulaie - La faisabilité d'y mettre des moutons est à l'étude.
  - b. La télésurveillance du poste de refoulement à la station de traitement des eaux usées est confiée à la Saur organisme en charge du suivi du bon fonctionnement de la station. Il est cependant nécessaire d'une mise à niveau du système de communication des télésurveillances. Après de plus amples informations, le devis établi pour le remplacement d'une carte RTC par une carte GSM-3 se monte à 1 360€ ht. est adopté par le conseil municipal.
  - c. Les bouches d'égout vont être sur élevées après la mise en œuvre des travaux de goudronnage sur la RD 79 gérés par le département d'Ille-et-Vilaine.
  
- 5- Mairie –
  - a. Les permanences des élus débiteront à compter du Samedi 29 août –